



PUBLICATION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA CAGB
FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION

Autorité administrative

CAGB - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Siret 24250036100017

Attributaire

Instance : Conseil communautaire du 06 Juin 2017
Date de signature de la convention : 17 aout 2017

Nom association : Réussite Emploi Franche-Comté
Siret : 78946212400015

Objet : définir les modalités de mise en œuvre de l'action « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences secteur périurbain est bisontin »

Montant : 25 000 €

Nature : subvention de fonctionnement

Modalités de versements : à la date de la signature de la convention

Attributaire

Instance : Conseil communautaire du 21 septembre 2017
Date de signature de la convention : 06 novembre 2017

Nom : Université de Franche Comté
Siret : 190512150000579

Objet : financement de contrats doctoraux

Montant : 211 075.06 €

Nature : subvention de fonctionnement

Modalités de versements : à la date de la signature de la convention

Attributaire

Instance : Conseil communautaire du 30 mars 2017
Date de signature de la convention : 06 novembre 2017
Avenant n° 6 à la convention Fonds régional de soutien et de garantie à l'innovation en Franche comte « FRI 2 » - Convention additive d'adhésion pour la CAGB

Nom : Région Bourgogne Franche Comté
Et Bpifrance Régions Siren : 319997466
Et Bpi Financement Siren : 320252489

Objet : Fonds régional de soutien et de garantie à l'innovation en Franche Comté

Montant : 200 000 €

Nature : abondement du FRI 2

Modalités de versements : à la date de la signature de la convention

Attributaire

Instance : Conseil communautaire du 21 septembre 2017

Date de signature de la convention : 23 novembre 2017

Convention relative au soutien de l'action collective LE PROPULSEUR portée par le pôle des Microtechniques

Nom association : Pole des Microtechniques

Siret : 48798079900018

Objet définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien à l'action collective LE PROPULSEUR

Montant : 35 000 €

Nature : subvention de fonctionnement

Modalités de versements : 50 % à la date de la signature de la convention, le solde sur demande écrite et présentation d'un compte rendu financier